

Les Relations Professionnelles

• Paris •

9 décembre 2014

Colloque organisé
par la DARES

à l'épreuve des **pratiques**, des **lois** et du **contexte économique**



Dialogue social et négociation collective d'entreprise : quelques enseignements de l'enquête REPONSE, le cas particulier du temps de travail

Guillaume Desage et Sandra Zilloniz, DARES

Dialogue social et négociation collective : éléments de définition

Le « dialogue social » : un concept aux contours flous

- Un mélange de relations collectives/sociales formelles et informelles (négociation, consultation, autres échanges divers et variés)
 - Des interlocuteurs multiples (des salariés aux représentants du personnel)
 - Usage aux finalités parfois « polémiques »
- Définition retenue : **ensemble des discussions et négociations formelles ou informelles, conflictuelles ou non, entre directions d'entreprises, salariés, et représentants de salariés**

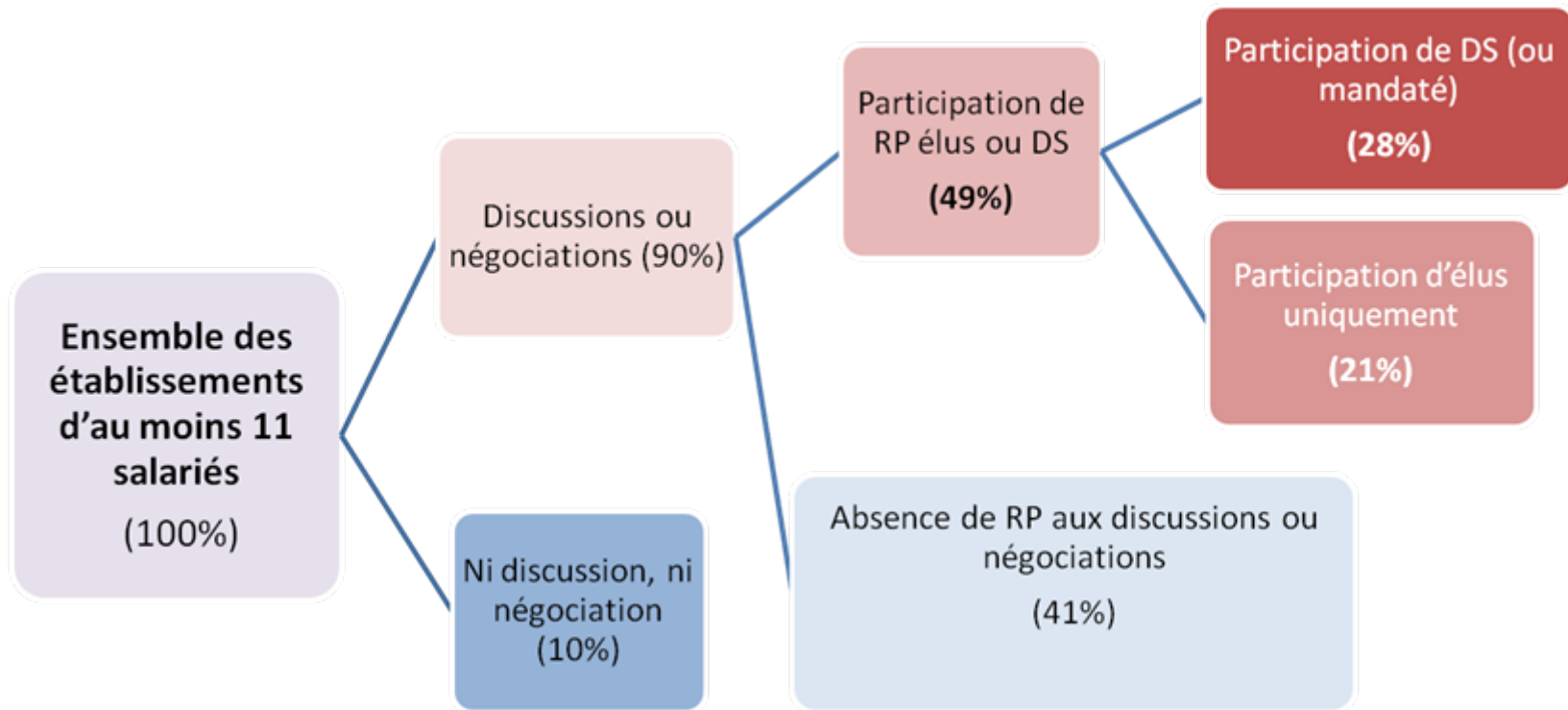
La négociation collective : un cadre défini par le code du travail

- Des interlocuteurs habilités à négocier dans un cadre formalisé
- L'accord d'entreprise comme finalité
- Des négociations obligatoires sur plusieurs thèmes (*salaires, temps de travail, égalité professionnelle, etc.*)

Les discussions et négociations dans l'enquête REPONSE

- 2 questions clés selon les thèmes abordés
 - Sur les salaires :
« *A propos des salaires versés en 2010, y a-t-il eu une **discussion ou une négociation** avec les représentants du personnel **ou avec des salariés** ? »*
 - Sur les autres thèmes* :
« *Au cours des 3 dernières années (2008, 2009, 2010) y a-t-il eu **discussion ou négociation** sur les thèmes suivants ? »*
- *temps de travail ; qualifications, classifications et carrières ; emploi ; conditions de travail ; changements technologiques et organisationnels ; formation professionnelle ; droit et expression des salariés, droit syndical ; égalité professionnelle ; épargne salariale ; protection sociale complémentaire.*

Des discussions presque partout, mais exclusivement informelles dans près d'un établissement sur deux

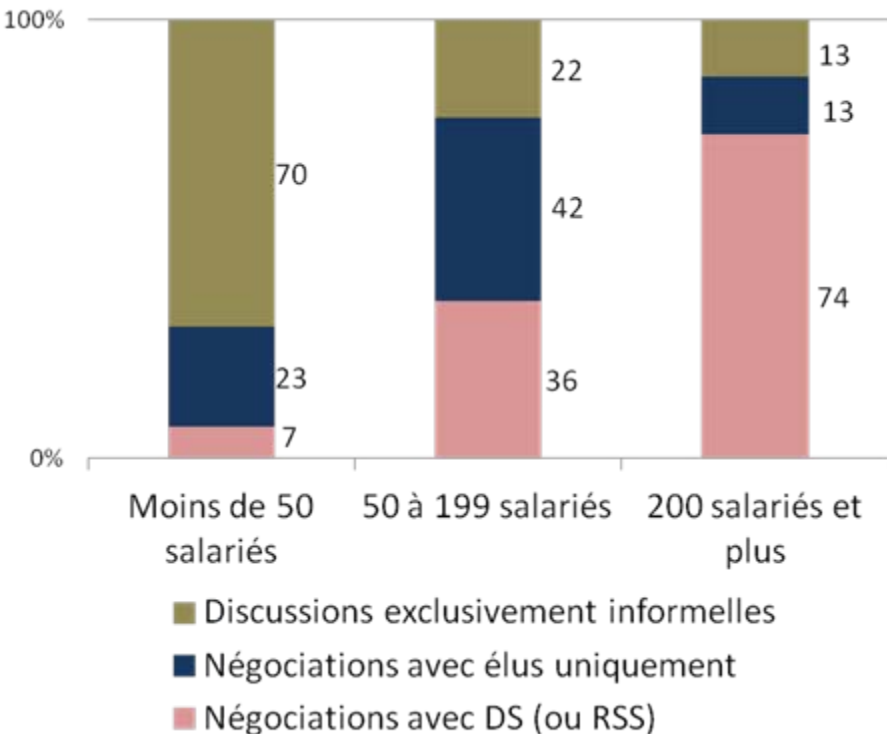


Champ : établissements de 11 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

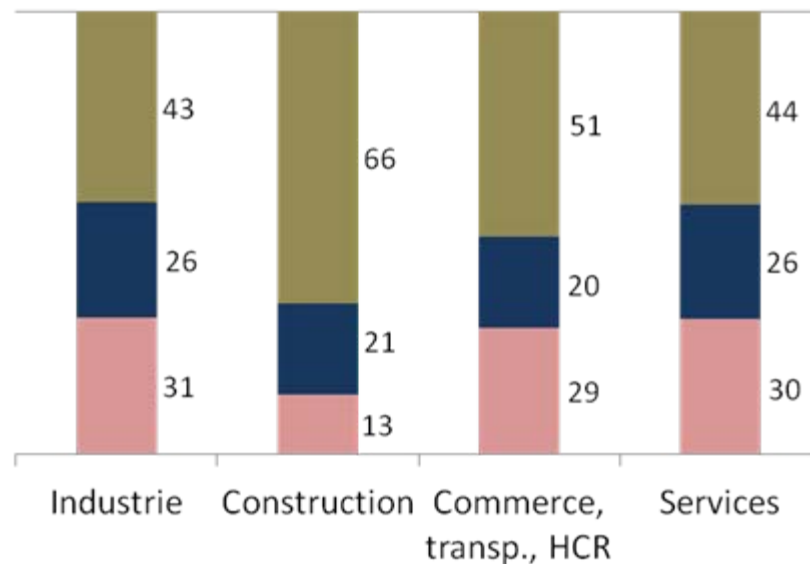
Source : Dares, enquête REPONSE 2010-2011, volet « représentants de la direction ».

Des registres d'échange variables selon les contextes (1/2)

Interlocuteurs des discussions et négociations en fonction de la **taille des entreprises** (en %)

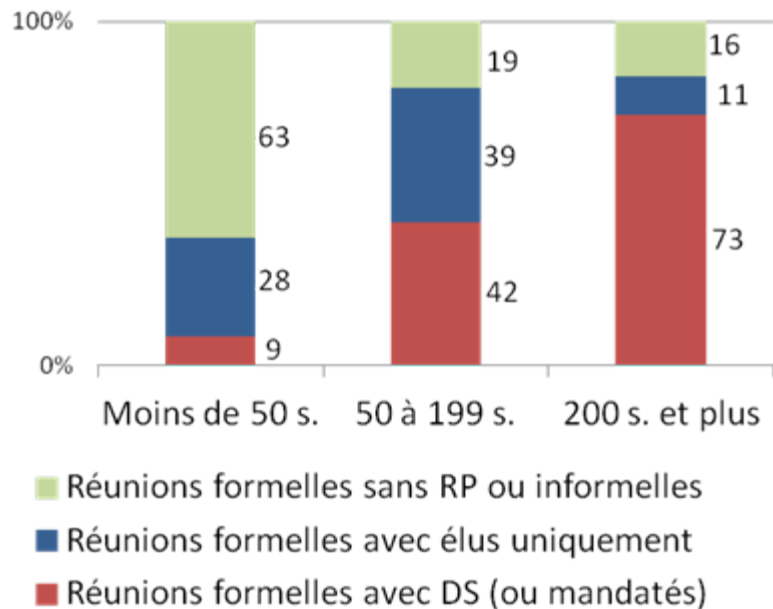


Interlocuteurs des discussions et négociations en fonction du **secteur d'activité** (en %)

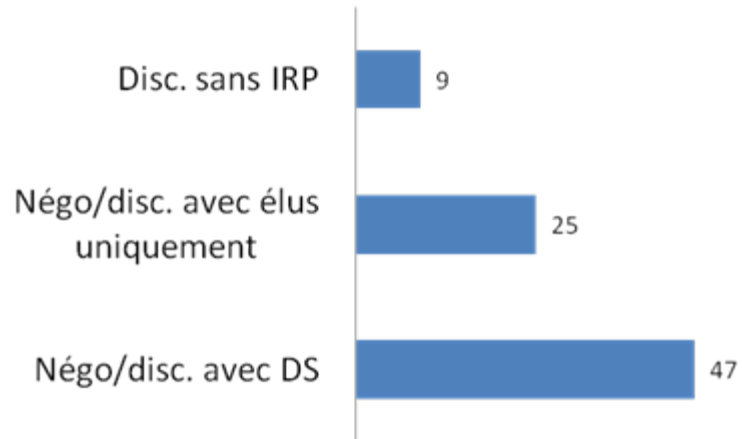


Des registres d'échange variables selon les contextes (2/2)

Type de réunions lors des dernières négociations salariales (en %)

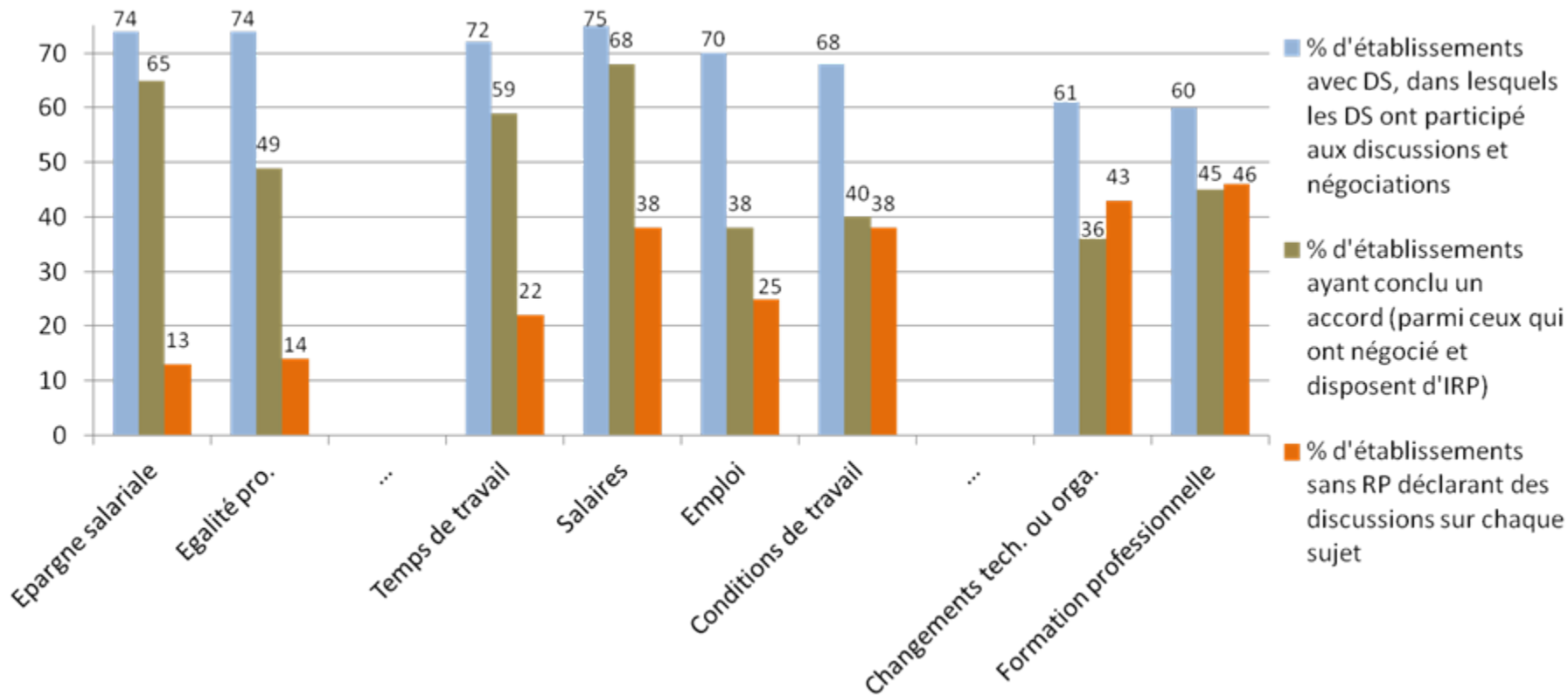


Conclusion d'au moins un accord selon les interlocuteurs des discussions et négociations



...et selon les thèmes de discussion/négociation

Discussions, négociations et accords par thèmes et selon les interlocuteurs



Des négociations plus fournies lorsque les organisations syndicales sont nombreuses

*Corrélation entre contenu des échanges, présence syndicale et conflictualité
(en contrôlant taille, IRP et secteurs, ainsi que l'âge des établissements et quelques propriétés du salariat)*

	Nombre élevé de thèmes négociés avec DS (>5)	Nombre élevé de thèmes sur lesquels un accord a été conclu (>3)
	<i>Champ : établissements avec au moins un DS</i>	
Nombre d'OS élevé	+	+
Etiquettes syndicales	ns	ns
Taux de syndicalisation élevé	+	ns
Conflictualité	+	ns

ns : pas de corrélation significative

+ : corrélation positive significative

- : corrélation négative significative

Cas particulier du temps de travail

33 % des établissements de 11 salariés et plus du secteur marchand non agricole ont **discuté ou négocié de 2008 à 2010** sur le temps de travail (durée, aménagement) **quel que soit le niveau de la négociation** (établissement, entreprise, groupe ou UES), d'après les **déclarations des représentants de la direction** des établissements interrogés dans l'enquête REPONSE 2010-2011.

De 2002 à 2004, **55 % des établissements de 20 salariés et plus** ont discuté ou négocié sur le temps de travail

	En % d'établissements		
	1996-1998	2002-2004	2008-2010
Établissements concernés par une discussion ou une négociation sur le temps de travail	48	55	34
Établissements ayant conclu un accord parmi ceux qui ont discuté ou négocié sur le temps de travail	28	66	55

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquêtes REPONSE 1998-1999, 2004-2005 et 2010-2011, volet « représentants de la direction ».

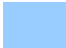


Qui discute ou négocie sur le temps de travail (2008-2010)?

Facteurs « classiques » des discussions / négociations	Taille de l'entreprise (Moins de 50 - / Plus de 50 +) Présence d'IRP (Délégués syndicaux +) Secteur d'activité (Industrie + / Construction -)
Facteurs plus spécifiques au temps de travail	Durée collective du travail (35h / pas à 35 heures) Organisation du travail (Juste-à-temps avec les clients) Variation du volume d'activité

Des discussions formelles ou informelles (1/3)?

La participation des acteurs aux discussions négociations sur le temps de travail

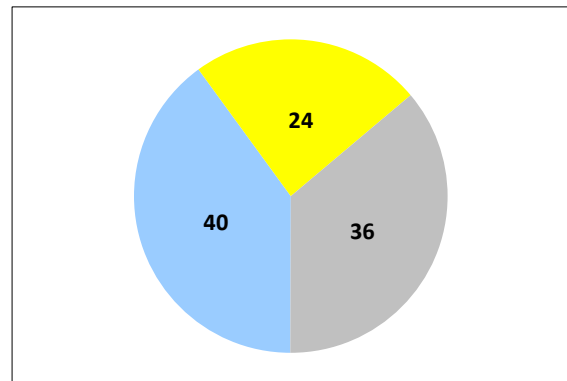
Légende :

-  au moins un représentant syndical (DS, RSS, salarié mandaté)
-  au moins un élu du personnel, pas de représentant syndical
-  des acteurs plus informels

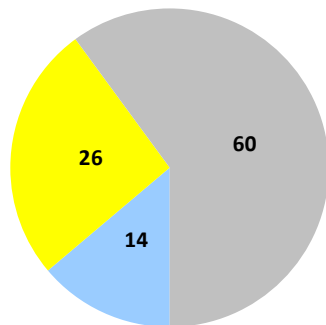
Champ : établissements de 11 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant discuté ou négocié sur le temps de travail de 2008 à 2010.

Source : Dares, enquête REPONSE 2010-2011, volet « représentants de la direction ».

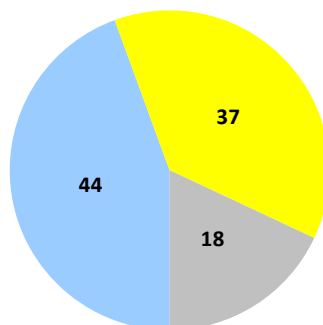
Ensemble 11 salariés et plus



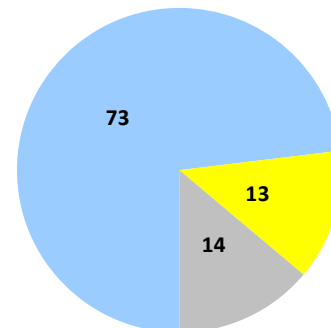
11 à 49 salariés



50 à 199 salariés



200 salariés et plus



Des discussions formelles ou informelles (2/3)?

Le contenu des discussions négociations sur le temps de travail

	Au moins un représentant syndical	Au moins un élu du personnel	Des acteurs plus informels	Ensemble 11 salariés et plus
Contenu non identifié	27	35	45	36
Contenu identifié	73	65	55	64
<i>Flexibilité collective du temps de travail</i>	47	39	31	39
<i>Assouplissement individuel du temps de travail</i>	31	26	22	26
<i>Négociation du contingent d'heures supplémentaires à la hausse</i>	20	15	17	17
<i>Négociation du contingent d'heures supplémentaires à la baisse</i>	9	8	9	8
<i>Augmentation de la durée collective du travail</i>	19	19	16	18
<i>Diminution de la durée collective du travail</i>	18	20	16	17

Champ : établissements de 11 salariés ou plus du secteur marchand non agricole ayant discuté ou négocié sur le temps de travail de 2008 à 2010.

Source : Dares, enquête REPONSE 2010-2011, volet « représentants de la direction ».

Quel est le rôle de la branche (1/2) ?

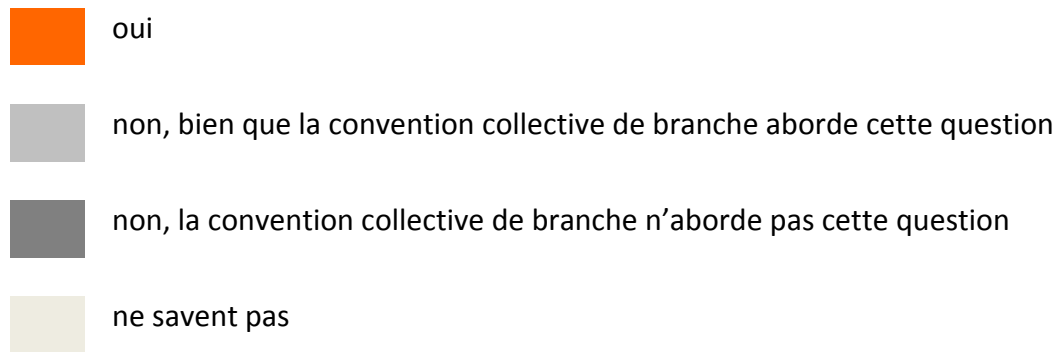
- 79 % des établissements de 11 salariés et plus déclarent utiliser la convention collective de branche sur le temps de travail, qu'ils négocient ou pas sur ce thème

Utilisation de la convention collective de branche, pour les thèmes suivants :	Oui	Non, bien que la convention collective de branche aborde cette question	Non, la convention collective de branche n'aborde pas cette question
Temps de travail	79	8	11
Calcul des primes	56	10	30
Hierarchie salariale des emplois	65	10	20
Emploi et règles de mobilité	63	9	24
Conditions de travail	73	7	17
Formation professionnelle, apprentissage	66	10	19
Droit d'expression des salariés, droit syndical	66	11	15
Egalité professionnelle	70	7	16
Epargne salariale	32	13	46
Retraite complémentaire et prévoyance maladie	73	5	16

Quel est le rôle de la branche (2/2) ?

Utilisation de la convention collective de branche sur le temps de travail

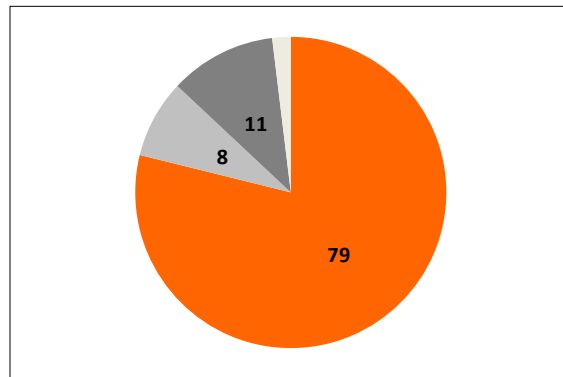
Légende :



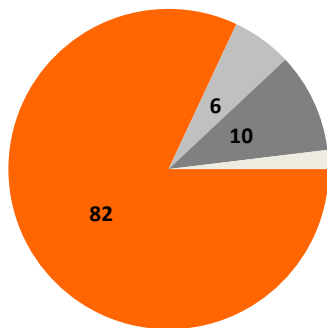
Champ : établissements de 11 salariés ou plus du secteur marchand non agricole.

Source : Dares, enquête REPNSE 2010-2011, volet « représentants de la direction ».

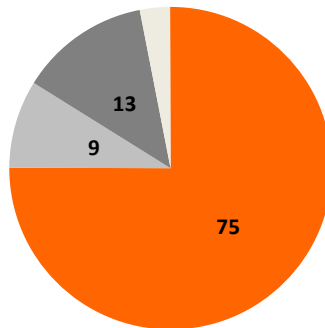
Ensemble 11 salariés et plus



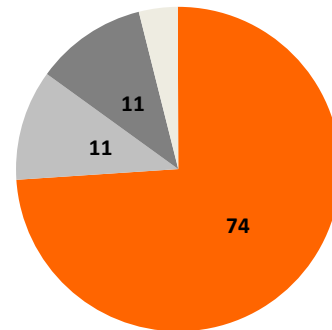
11 à 49 salariés



50 à 199 salariés



200 salariés et plus



Références

Desage G., Rosankis É. (2014), « Négociation collective et grèves dans les entreprises en 2012. La négociation toujours soutenue par des incitations légales, légère diminution des grèves », *Dares Analyses* n°89, novembre. (à partir de l'enquête Acemo DSE)

Zilloniz S. (2014), « La négociation d'entreprise sur le temps de travail : une question de contexte et d'acteurs », *Dares Analyses* n°85, novembre.

Pignoni M.-T., Raynaud É. (2013), « Les relations professionnelles au début des années 2010. Entre changements institutionnels, crise et évolutions sectorielles », *Dares Analyses* n°26, avril.

Les Relations Professionnelles

• Paris •

9 décembre 2014

Colloque organisé
par la DARES

à l'épreuve des **pratiques**, des **lois** et du **contexte économique**

